

Copie pour n°00-

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

VILLE DE FREJUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	45
Conseillers en Exercice	45

SEANCE DU
29 juin 2021

Télétransmission en Préfecture	08 JUIL. 2021
Transmission en Préfecture	
Date Réception	08 JUIL. 2021

Le vingt-neuf juin 2021, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de FREJUS, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire David RACHLINE des questions 1 à 2, 4 à 30 et 36 à 72, et sous la présidence de Madame Martine PETRUS-BENHAMOU à la question 3, et des questions 31 à 35.

PRESENTS : Mme PETRUS-BENHAMOU, M. LONGO, Mme LEROY, M. MARCHAND (des questions 1 à 45 et 50 à la fin), Mme BARKALLAH, M. CHARLIER DE VRAINVILLE, Mme LANCINE*, M. CHIOCCA, Mme PLANTAVIN, M. PERONA*, Mme LAUVARD, M. SARRAUTON* (des questions 1 à 29 et 32 à la fin), Mme CREPET, M. HUMBERT, Mme RIGAILL, M. RENARD, Mme KARBOWSKI, M. PIPITONE, Mme LE ROUX, Mme GATTO, Mme VANDRA, M. BOURDIN, M. BARBIER, M. SIMON-CHAUTEMPS, Mme BONNOT, Mme CAIETTA, M. CAZALA (des questions 1 à 31 et 36 à la fin), M. DALMASSO, M. BOURGUIBA, Mme FIHIPALAI, M. AGLIO, Mme EL AKKADI (des questions 1 à 57 et 61 à la fin), Mme SOLER, M. ICARD, Mme SABATIER, M. BONNEMAIN (des questions 1 à 50 et 52 à la fin), M. EPURON*, M. SERT.

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Mme MEUNIER à Mme LANCINE, M. ROUX à M. PERONA, Mme BRENDLE à M. SARRAUTON, Mme FERNANDES à M. EPURON.

ABSENTS : Mme FRADJ, M. POUSSIN

SECRETARE DE SEANCE : Mme GATTO

DELIBERATION N° 331

TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES

ACTE		08 JUIL. 2021
PUBLIE LE _____		AFFICHE DU _____
NOTIFIE LE _____		AU 10 AOUT 2021
CERTIFIE EXECUTOIRE		
LE 08 JUIL. 2021		Pour le Maire, L'Adjointe déléguée
		Sonia LAUVARD

Madame Sonia LAUVARD, Adjointe au Maire, expose :

De plus en plus de familles, lorsqu'elles sollicitent une concession perpétuelle au cimetière Saint-Etienne, désirent établir un caveau dont les caractéristiques techniques répondent aux critères de la certification NF attestant de sa conformité aux documents normatifs nationaux, européens et internationaux le concernant comme l'étanchéité, l'hygiène, la protection des sols et la durabilité.

Pour obtenir ce niveau d'excellence, les caveaux sont obligatoirement en béton monobloc coulés en une pièce ou assemblés en usine. Or, de tels caveaux peuvent avoir des dimensions qui ne sont pas compatibles avec celles des concessions actuellement proposées par la commune au cimetière Saint-Etienne.

Afin de permettre aux familles qui désireraient à l'avenir établir ce type de caveau dans ce cimetière, et conformément à l'article R.2223-11 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé la création de 2 catégories de concessions perpétuelles, à savoir :

- concession perpétuelle pour caveau 4 places aux dimensions (L x l) de 2,50 x 1,70 pour une surface de 4,25 m² au tarif de 4 525,00 €/m²,
- concession perpétuelle pour caveau 8 places aux dimensions (L x l) de 2,55 x 1,90 pour une surface de 4,845 m² au tarif de 4 525,00 €/m²,

Il est précisé que ces concessions ne pourront être accordées qu'à la condition que les espaces inter-tombes soient respectés de toute part. C'est la raison pour laquelle cet élargissement de l'offre en concessions ne sera pas appliqué au cimetière Saint-Léonce dont les espaces inter-tombes ne le permettent pas.

Par ailleurs, afin d'anticiper toute saturation des cimetières Saint-Léonce et Saint-Etienne dans un contexte où les familles sont plutôt intéressées par des concessions de moyenne ou grande capacité (à partir de 4 places), il est proposé la suppression des concessions perpétuelles 2 places dans ces cimetières.

Enfin, la ville de Fréjus ayant récemment installé des enfeus individuels au cimetière de la Colle de Grune, il est proposé la création de 2 catégories de concessions pour ces installations, à savoir :

- concession de 30 ans pour enfeu 1 place au tarif de 1 650,00 €,
- concession de 50 ans pour enfeu 1 place au tarif de 2 750,00 €.

Toutes ces suppressions et créations figurent en italique et en gras sur le tableau ci-annexé.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

D'APPROUVER la création dans le cimetière Saint-Etienne des 2 catégories de concessions perpétuelles 4 et 8 places dont les tarifs sont fixés comme figurant en italique et en gras sur le tableau ci-annexé ;

D'APPROUVER la suppression des concessions perpétuelles 2 places jusqu'à présent proposées dans les cimetières Saint-Etienne et Saint-Léonce,

D'APPROUVER la création, dans le cimetière de la Colle de Grune, de concessions trentenaires et cinquantenaires relatives à des enfus individuels dont les tarifs sont fixés comme figurant en italique et en gras sur le tableau ci-annexé.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines, administration générale et moyens généraux réunie le 23 juin 2021 ;

APRES avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 43 voix POUR ;

APPROUVE la création dans le cimetière Saint-Etienne des 2 catégories de concessions perpétuelles 4 et 8 places dont les tarifs sont fixés comme figurant en italique et en gras sur le tableau ci-annexé.

APPROUVE la suppression des concessions perpétuelles 2 places jusqu'à présent proposées dans les cimetières Saint-Etienne et Saint-Léonce.

APPROUVE la création, dans le cimetière de la Colle de Grune, de concessions trentenaires et cinquantenaires relatives à des enfus individuels dont les tarifs sont fixés comme figurant en italique et en gras sur le tableau ci-annexé.

La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de la Préfecture du Var et publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

AINSI FAIT et DELIBERE à Fréjus, le 29 juin 2021 et ont signé les membres présents après lecture faite.

**POUR EXPEDITION
CONFORME**

**Fréjus, le
Le Maire**

08 JUL. 2021



**Pour le Maire,
L'Adjoint délégué
Sonia L'UVARD**

CIMETIERES	LIBELLES DES CONCESSIONS FUNERAIRES	Nbre de places	SUPERFICIE en m ²	DIMENSIONS en m		TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES AU M ² , EN EURO (SAUF DEPOTS PROVISOIRES, CASES DE COLUMBARIUM ET ENFEUS, A L'UNITE)								
				Longueur	Largeur	Droit d'entrée	Par jour les 30 premiers jours	Par jour à partir du 31ème jour	5 ans	15 ans	30 ans	50 ans	Perpétuelle	
CIMETIERE SAINT LEONCE														
Saint Léonce	Pleine terre	2	2,25	2,25	1,00				280,00	460,00	1 305,00			
Saint Léonce	Caveau	1,2,3	3,315	2,55	1,30						1 305,00			
Saint Léonce	Caveau	4,6,8	4,335	2,55	1,70						1 305,00			
Saint Léonce	Caveau	2	2,25	2,25	1,00				<i>Option supprimée</i>					
Saint Léonce	Caveau	4	3,060	2,55	1,20									4 525,00
Saint Léonce	Caveau	8	4,335	2,55	1,70									4 525,00
Saint Léonce	Caveau	12	5,61	2,55	2,10									4 525,00
CIMETIERE SAINT ETIENNE														
Saint-Etienne	pleine terre	2	2,25	2,25	1,00				280,00	460,00	1 305,00			
Saint-Etienne	Caveau	1,2,3	3,315	2,55	1,30						1 305,00			
Saint-Etienne	Caveau	4,6,8	4,335	2,55	1,70						1 305,00			
Saint-Etienne	Caveau	2	2,25	2,25	1,00				<i>Option supprimée</i>					
Saint-Etienne	Caveau	4	4,25	2,50	1,70									4 525,00
Saint-Etienne	Caveau	4	3,060	2,55	1,20									4 525,00
Saint-Etienne	Caveau	8	4,335	2,55	1,70									4 525,00
Saint-Etienne	Caveau	8	4,845	2,55	1,90									4 525,00
Saint-Etienne	Caveau	12	5,61	2,55	2,10									4 525,00
Saint-Etienne	Case de columbarium								575,00	1 120,00				
Saint-Etienne	Terrain commun								Gratuit					
Saint-Etienne	Dépôt temporaire caveau provisoire enterré	1				9,00	1,50	2,00						
CIMETIERE COLLE DE GRUNE														
Colle de Grune	Pleine terre	2	2,25	2,25	1,00				310,00	600,00	1 695,00			
Colle de Grune	Caveau	2	2,45								1 695,00			
Colle de Grune	Caveau	4	3,675								1 695,00			
Colle de Grune	Caveau	6	3,675								1 695,00			
Colle de Grune	Case de columbarium	1							700,00	1 300,00				
Colle de Grune	Enfeu	1									1 650,00	2 750,00		
Colle de Grune	Enfeu	2									3 300,00	5 500,00		
Colle de Grune	Cavurne	4 (ø 20 cm maxi.)	0,36	0,60	0,60				1 100,00	1 700,00				

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES

Date de transmission de l'acte : 08/07/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 08/07/2021

Numéro de l'acte : 331 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218300614-20210629-331-DE

Date de décision : 29/06/2021

Acte transmis par : Karine AUBERT-DOMINE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers